



Directives Convocation et Qualification des arbitres

Swiss Ice Hockey

Officiating Committee



Table des matières:

1. Dispositions générales	3
1.1 Bases.....	3
2.1 But	3
3.1 Champ d'application.....	3
2. Qualification et Convocation des arbitres - National	3
3. Qualification et Convocation matchs avant saison, amicaux et tournois 3.1. Matchs des clubs nationaux et internationaux	4
3.2. Equipes nationales	5
4. Adoption et entrée en vigueur	5

Afin de simplifier la lisibilité du règlement, il est généralement renoncé à la formulation supplémentaire de la forme féminine, sauf si elle est spécifiquement mentionnée. Toutefois, nous tenons à souligner que l'utilisation exclusive de la forme masculine doit être explicitement comprise comme indépendante du genre.

Abréviations :

AFN	Convocation Nationale
AFR	Convocation Regionale
AFZ	Convocation Centrale (Women)
MHL	MyHockey League
NWA	Licence d'arbitre espoir A (Nachwuchslizen A)
NWB	Licence d'arbitre espoir B (Nachwuchslizenz B)
OffCom	Officiating Committee
OM	Officiating Management
PO	Playoff
RSV	Referee Supervisor
SPOC	Single Point of Contact

1. Dispositions générales

1.1 Bases

Ces directives sont émises par l'Officiating Committee sur la base de l'article 94 des statuts de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF) et du règlement des arbitres.

2.1 But

Les présentes directives définissent les qualifications des arbitres dans les catégories concernées et règlent la compétence de convocation.

3.1 Champ d'application

Ces directives sont contraignantes pour à tous les organes de convocation, arbitres et clubs.

2. Qualification et Convocation des arbitres - National

Les qualifications suivantes sont des exigences minimales

Désignation	Qualification de l'arbitre	Convoqué par			
National League					
National League	Sport d'élite	AFN			
Swiss League		AFN			
U20-ELIT		AFN			
NAFS			SR	OS	ZS
MHL	1 ^{ère} ligue	MHL			
1. Liga	1 ^{ère} ligue		AFR	AFR	AFR
2. Liga	2 ^{ème} ligue		AFR	AFR	AFR
3. Liga	3 ^{ème} ligue		AFR	AFR	AFR
4. Liga	4 ^{ème} ligue		AFR	AFR	AFR
Women's League	3 ^{ème} ligue *		AFR	AFR	AFR
SWHL B	4 ^{ème} ligue **		AFR	AFR	AFR
SWHL C	4 ^{ème} ligue / NWA ***		AFR	AFR	AFR
SWHL D	NWA		Club	Club	Club
U20-TOP	1 ^{ère} ligue		AFR	AFR	AFR
U20-A 1+2	3 ^{ème} ligue (2. Liga)		AFR	AFR	AFR
U17-ELIT	1 ^{ère} ligue		AFR	AFR	AFR
U17-Top	3 ^{ème} ligue		AFR	AFR	AFR
U17-A	3 ^{ème} ligue		AFR	AFR	AFR
U15-ELIT	4 ^{ème} ligue		AFR	AFR	AFR
U15-Top	4 ^{ème} ligue / NWA ****		AFR	AFR	AFR
U15-A	NWA		Club	Club	Club
U13-ELIT	NWA		AFR	Club	Club

U13-Top	1 NWA + 1 NWB / ATD-SR		Club	Club	Club
U13-A			Club	Club	Club
U11 1+2	NWB ou minimum âge U15		Club	Club	Club
U9 1+2	NWB ou minimum âge U13		Club	Club	Club
Séniors A, Vétérans A	Séniors A			AFR	
Séniors B, C, D Vétérans B	Séniors B			AFR	
Division 50+	Séniors B			AFR	

* si possible arbitres 2^{ème} ligue

** si possible arbitres 3^{ème} ligue

*** si possible arbitres 4^{ème} ligue; si nécessaire il suffit d'un arbitre NWA

**** peut être défini par chaque région en fonction du nombre d'arbitres.

Des adaptations seront notifiées au club par la Fédération avant la saison précédente.

NWA : Licence d'arbitre espoir A - NWB : Licence d'arbitre espoir B

ATD-SR : Allround Trainer Diplôme avec Module Arbitre

Pour diriger les matchs, les arbitres doivent porter un casque avec visière, le maillot d'arbitre officiel (avec sponsor du moment) et un pantalon noir (foncé).

Si les clubs convoquent eux-mêmes les arbitres pour des matchs amicaux et préparatoires, seuls peuvent être engagés des arbitres qualifiés et licenciés conformément au tableau ci-dessus (soit par ex. un arbitre de 2^{ème} ligue pour diriger un match de 2^{ème} ligue). Les clubs faisant diriger des matchs par des arbitres non autorisés seront sanctionnés conformément aux dispositions du Règlement juridique

3. Qualification et Convocation matchs avant saison, amicaux et tournois

3.1. Matchs des clubs nationaux et internationaux

Quoi	Système	Convoqué par	Qualification
Hommes			
NL-NL	à 4	AFN	NL
NL - Etranger A + B	à 4	AFN	NL
NL - SL / MHL / 1 ^{ère} ligue	à 4	AFN	NL
SL - SL	à 3	AFN	SL
SL - Etranger A	à 4	AFN	NL
SL - Etranger B	à 3	AFN	SL
SL - MHL / 1 ^{ère} ligue / U20-ELIT	à 3	AFN	SL / 1 ^{ère} ligue *
U20-ELIT - U20-ELIT	à 3	AFN	SE/1 ^{ère} ligue *
U20-ELIT - Etranger	à 3	AFN	SE/1 ^{ère} ligue *
U20-ELIT - MHL / 1 ^{ère} ligue	à 3	AFN	SE/1 ^{ère} ligue *
U20-ELIT - U20-TOP	à 3	AFN	SE/1 ^{ère} ligue *
U20-TOP - MHL / 1 ^{ère} ligue	à 3	AFR	1 ^{ère} ligue
U20-TOP - U20-ELIT	à 3	AFN	SE/1 ^{ère} ligue *
U20 TOP - U20 TOP	à 3	AFR	1 ^{ère} ligue
MHL / 1 ^{ère} ligue - Etranger A	à 4	AFN	NL
MHL / 1 ^{ère} ligue - SL / Etranger B	à 3	AFN	SL/1 ^{ère} ligue *
MHL / 1 ^{ère} ligue - Etranger 1 ^{ère} ligue	à 3	AFR	1 ^{ère} ligue
MHL / 1 ^{ère} ligue - U20-ELIT	à 3	AFR	U20-ELIT/1 ^{ère} ligue *
MHL / 1 ^{ère} ligue - U20-TOP	à 3	AFR	1 ^{ère} ligue

* Décision AFN / peut être attribué à la 1^{ère} ligue.



Femmes			
Quoi	Système	Convoqué par	Qualification
Swiss Womens League - Etranger	à 3	AFZ	IIHF
SWHL (B,C,D) - Etranger	à 2	AFR	3 ^{ème} ligue
NM - Équipe hommes	à 3	AFZ	IIHF
NM U18 - Équipe hommes	à 3	AFZ	IIHF
NM U16 - Équipe hommes	à 2	AFR	3 ^{ème} ligue

3.2. Equipes nationales

Qui	Système	Convoqué par	Qualification
Hommes			
NM	à 4	AFN	IIHF
NM U20	à 4	AFN	IIHF
NM U18	à 4	AFN	SE
NM U17	à 3/4	AFN	SE
NM U16	à 3	AFN	Prospects
NM U15	à 3	AFN	Prospects
NM U14	à 3	AFR	2 ^{ème} ligue
Femmes			
NM	à 4	AFN	IIHF
NM U18	à 3/4	AFN	IIHF
NM U16	à 3	AFN	Women Prospects
NM U15	à 3	AFN	Women Prospects
NM U14	à 2/3	AFN	Women Prospects

4. Adoption et entrée en vigueur

Ces directives ont été approuvées et adoptées par l'OffCom le 23.04.2021 et entrent en vigueur immédiatement.

Ajustements :

- Modification des directives à l'occasion de la séance de l'OffCom du 14.06.2021 : Convocation des U15 Top en ZS de Club à AFR (Décision RG ZS et Ligaleiter espoirs ZS à la demande de l'OffCom).